

PLAN D'ACTION DE LA REGION ULTRA PERIPHERIQUE SAINT-MARTIN 2014 -2020



COLLECTIVITE de SAINT-MARTIN

1



COLLECTIVITE DE SAINT-MARTIN



Service de la Coopération et des Affaires Européennes - 21 juin 2013

PLAN D'ACTION DE LA REGION ULTRAPERIPHERIQUE DE SAINT-MARTIN

2014 – 2020

2



COLLECTIVITE DE SAINT-MARTIN



COLLECTIVITE DE SAINT-MARTIN

SOMMAIRE

Propos introductifs de la Présidente

Volet Territorial : SAINT-MARTIN

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION..... | 1 |
| CONTEXTE GENERAL..... | 2 |
| Le Renforcement de l'investissement humain..... | 3 |
| Le Développement institutionnel et la Gouvernance..... | 6 |
| La Définition des leviers pour atteindre des résultats meilleurs..... | 11 |
| La Détermination des Dynamiques nouvelles pour l'Economie..... | 16 |
| La Coopération..... | 22 |
| CONCLUSION..... | 23 |

VOLET TERRITORIAL : SAINT-MARTIN

INTRODUCTION

L'île de Saint-Martin est un territoire partagé depuis 1648 en deux secteurs, l'un et l'autre étant placés sous des souverainetés nationales différentes. Cette particularité porte en elle une bonne part de la singularité et de la problématique de ce territoire, aux plans politique, administratif économique, social et culturel.

Cette division séculaire n'a pas empêché les deux communautés nationales, la française et la néerlandaise, de vivre en paix et en harmonie durant des siècles, en vertu des principes généraux fixés par le « traité de partage » franco-hollandais. Un parfait modèle de coopération qui cherche désespérément les moyens de sa formalisation dans un monde moderne. Le monde a bien changé en trois cents soixante-quatre ans ; il change aujourd'hui à très grande vitesse. Et les mutations de toute nature qui, depuis quelques années, bouleversent les équilibres traditionnels de Saint-Martin et de Sint-Maarten, ne permettent plus aux uns et aux autres de compter sur les vertus des principes, us, coutumes et traditions d'hier pour régler les problèmes d'aujourd'hui.

Depuis ces temps lointains, la partie française est devenue un territoire de la République française, érigé en Collectivité d'Outre-Mer (COM) dotée de l'autonomie en février 2007, anciennement commune d'outre-mer, rattachée au département de la Guadeloupe depuis 1946 et à la région d'outre-mer de la Guadeloupe depuis 1983. À ce titre elle est soumise à des règles complexes et précises. De son côté, la partie néerlandaise anciennement partie constitutive des collectivités territoriales des Antilles néerlandaises, elles-mêmes dotées d'une large autonomie interne depuis 1955 et placées sous la souveraineté des Pays-Bas, est depuis le 10 octobre 2010 un pays autonome au sein du Royaume des Pays-Bas. Les règles qui lui sont applicables sont différentes de celles en vigueur dans la partie française. Ces nouveaux statuts ont généré des contraintes juridiques complexes qui doivent désormais être respectivement observées par les deux parties et dont les différences restent substantielles.

Quand les réalités changent, les méthodes de leur traitement doivent aussi changer.

LE CONTEXTE GENERAL

En août 2012 se tenait à Saint-Martin et à la demande des élus la première conférence économique et sociale depuis que le territoire était devenu une Région Ultra Périphérique (RUP) en 2007.

En septembre 2012, les élus définissaient et publiaient leur projet politique dont la portée se veut jusqu'à 2030.

En décembre de la même année, la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin établissait un diagnostic des forces et des faiblesses du territoire, lequel identifiait les axes de développement et définissait les orientations stratégiques de la Collectivité en matière économique, sociale et culturelle. Il donnera lieu à un Plan d'Action. La situation particulière de Saint-Martin est caractérisée par ses **frontières terrestres et maritimes**, ainsi son plan d'action cherchera à compenser les handicaps liés à la frontière en expérimentant de nouvelles formes d'actions publiques et de gouvernance.

Un premier constat : Saint-Martin fait partie des régions de France les moins développées. Il lui faut trouver les moyens de rattraper ce retard d'équipement.

Dans un contexte international de récession économique qui n'a pas épargné Saint-Martin, et dans un contexte territorial de crise où les attentes sont toujours fortes, le temps est compté tant au niveau de l'individu, des catégories socio professionnelles, communautaire et concerne l'ensemble du territoire.

L'élaboration d'un plan d'action pour le territoire de la COM de Saint-Martin mettra en exergue les domaines sur lesquels ce territoire devra concentrer ses efforts sachant qu'il se caractérise par un retard considérable en matière d'infrastructures de base accentuée par une forte croissance démographique.

Le développement de la collectivité passe nécessairement par un rattrapage structurel et donc la nécessité de concentrer les efforts de développement sur la construction et l'adaptation des équipements publics. Il ne s'agit pas pour nous de remettre en cause les objectifs de la stratégie Europe 2020 mais bien de mettre en adéquation les priorités d'investissements avec les besoins réels de notre région ultra périphérique.

Partant de là, l'action de la COM de Saint-Martin portera essentiellement sur les attentes pressantes de toutes les couches sociales. Elle s'inscrira dans des projections prenant

en compte, les questionnements de notre devenir en tant que Collectivité d’Outre-Mer tout en nourrissant légitimement l’ambition d’une réelle émergence économique. Les perspectives pour relever l’ensemble de ces défis, sont toutes tracées dans ce plan d’action. De manière explicite, il s’agit de bâtir une société confiante et déterminée, portée par ses énergies endogènes, fortifiées par les opportunités de l’ouverture sur le monde. La liberté, le dynamisme, la quête permanente de l’excellence, le partage, la solidarité et le consensus en constituent les éléments clés pour converger vers cette vision.

Durant ces dernières années, à Saint-Martin les investissements du secteur privé sont restés relativement faibles comparé à d’autres territoires de la sous-région. Pourtant, le positionnement géo stratégique et la paix sociale de ce territoire constituent en eux-mêmes de grandes richesses et devraient être par voie de conséquence, indispensables au développement durable. Cependant, le territoire de Saint-Martin, portion de la République Française, connaît des réalités qui rendent sa compétitivité difficile, tels des coûts salariaux jusqu’à quatre fois supérieurs à ceux de la partie hollandaise de l’île ou cinq fois supérieurs à ceux des autres territoires voisins. Saint-Martin doit donc trouver les moyens de rivaliser en attractivité.

Notre objectif aujourd’hui doit être d’élaborer un Plan d’Action capable de déterminer le visage et les contours du Saint-Martin des vingt prochaines années dont hériteront les générations futures.

Pour y parvenir, quatre axes directeurs s’avèrent utiles : **le renforcement de l’investissement humain, le développement institutionnel et la gouvernance, la définition des leviers pour atteindre des résultats meilleurs, la détermination des dynamiques nouvelles pour l’économie.** Chacun de ces axes fera l’objet de déclinaisons multiples.

1. Le renforcement de l’investissement humain

Saint-Martin a choisi d’investir d’abord et avant tout dans l’humain.

Description de la situation actuelle :

Ce qui caractérise aujourd’hui le monde, c’est l’exacerbation de la concurrence. A cet égard, si la Collectivité de Saint-Martin veut accroître sa compétitivité, elle devra permettre l’émergence de ressources humaines de qualité. Aussi, la consolidation de l’investissement humain constitue un pôle de concentration de notre action. L’éducation et la formation contribuent à l’amélioration de la qualité des ressources humaines, condition indispensable à l’édification d’une économie saint-martinoise en devenir ou en développement.

Le système éducatif saint-martinois recèle de nombreux acquis en termes d'options de politique et d'innovations éducatives. Ces acquis mis en œuvre permettraient la réalisation d'un système éducatif dans une vision holistique en cohérence avec la région géographique et les exigences du monde de demain. Mais les moyens de mise en œuvre font défaut à la Collectivité.

Selon nos aspirations profondes, l'objectif final de l'éducation que nous voulons à Saint-Martin c'est de « faire du jeune Saint-Martinois un citoyen responsable, producteur et créatif » et d'assurer son développement intégral et harmonieux, dans les quatre dimensions du savoir, du savoir être, du savoir-faire et du savoir vivre ensemble. Notre défi sera de répondre aux exigences du pilotage, de l'accès, du renforcement de la qualité et de la mobilisation des ressources du système éducatif de base.

Le système éducatif saint-martinois peut sans trop de difficulté devenir une politique éducative d'avant-garde. Il pourrait surtout être riche de nombreuses innovations de rupture qui se présenteraient comme de véritables alternatives au système éducatif actuel. Notre gouvernance s'attèlera à porter ces innovations à l'échelle pour régénérer notre système éducatif.

Descriptions des objectifs à atteindre:

1/ Développer sur le territoire des structures permettant de réduire le décrochage et offrant de nouvelles perspectives de qualification et d'insertion.

Il s'agit de promouvoir la création sur le territoire de structures offrant aux jeunes de nouvelles perspectives de qualification et d'insertion.

Aujourd'hui la pédagogie traditionnelle ne correspond pas au profil de nombreux jeunes qui quittent le cursus scolaire sans diplôme. Il est important de leur permettre d'accéder à des méthodes d'apprentissage alternatives et mieux adaptées à leur profil.

- Actions prioritaires FEDER

** Création de structures telles que l'Ecole de la deuxième chance (E2C), les Maisons Familiales et Rurales (MFR), le régiment de service militaire adapté (RSMA)*

2/ Développer les formations universitaires dans l'objectif d'élever le niveau de qualification

Saint-Martin en dépit de sa forte population scolaire ne bénéficie pas de structures post-bac capables de répondre aux besoins immédiats des étudiants. Il s'agit de pallier ce manque par la mise en place de structures destinées à recevoir des élèves de classes préparatoires, des élèves désireux d'intégrer l'université par le biais du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) et/ou de la capacité en droit. En outre, ces structures pourront également accueillir des formations de niveau Licence voire Master.

La mise en place de formations post-bac liées aux besoins du territoire permettra d'acquérir les savoirs et savoirs faire préalables à l'insertion professionnelle ou à la poursuite de cursus universitaires.

Par ailleurs, il convient de pérenniser les mesures d'aides en faveur des étudiants obligés de quitter le territoire face à la faiblesse voire l'inexistence de l'offre de formation universitaire.

- Actions prioritaires FEDER

* Favoriser l'implantation de structures post-bac (ex : partenariat avec les universités)

- Actions prioritaires FSE

* Mesures d'aides en faveur des étudiants

* Actions de formation post-bac (universitaires) dans les domaines prioritaires

3/ Développer les activités périscolaires ou extrascolaires en association avec les acteurs du monde de l'éducation (Education Nationale, associations, parents d'élèves)

Il s'agit de développer les activités périscolaires ou extrascolaires en association avec les acteurs du monde de l'éducation (Education nationale, associations, parents d'élèves...).

La réforme des rythmes scolaires appelle à une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire afin qu'aucun enfant ne soit laissé sans solution de prise en charge. Les enfants doivent pouvoir accéder sur le temps périscolaire à des activités sportives, culturelles et artistiques qui développeront leur curiosité intellectuelle, leur permettront de se découvrir des compétences et des centres d'intérêts nouveaux et renforceront leur plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

Actions prioritaires FSE

* Actions d'aide aux devoirs (soutien scolaire en groupe ou personnalisé)

* Actions d'animation socioculturelle et sportive en faveur des enfants dans le cadre du projet éducatif territorial

4/ Développer des actions favorisant à terme l'accès à une formation et les actions de formations qualifiantes en faveur des jeunes et des demandeurs d'emploi

Les professionnels de l'orientation et de la formation observent des écarts conséquents entre le niveau annoncé et le niveau réel des demandeurs d'emploi. Il convient de bien mesurer ces écarts pour mieux construire le parcours de formation et prévenir leurs ruptures. Il convient de mettre en œuvre des outils performants d'évaluation des compétences permettant à terme l'accès à une formation qualifiante et à un emploi.

Ensuite, dans le cadre du Contrat de Plan Territorial de Développement des Formations Professionnelles (CPTDFP), il s'agit de mettre en place des actions de formations qualifiantes et professionnalisantes répondant à la demande sociale et aux besoins des entreprises. L'objectif final est de mettre la formation professionnelle au service de l'emploi.

- Actions prioritaires FSE

* Bilan de compétences

* Dispositif type DIALE, MJED

* Actions de formation collectives en faveur des jeunes et des demandeurs d'emploi (Programme territorial...)

5/ Développer les formations en alternance pour une insertion professionnelle

L'alternance est une voie de formation professionnelle avec ses spécificités conciliant des périodes de formation en centre de formation et en entreprise. Formidable passeport pour l'emploi avec un taux d'insertion important, l'alternance mérite d'être valorisée sur le territoire.

Il est primordial que le territoire puisse offrir un choix de formation allant du niveau V au niveau III voire plus. Le développement des formations par alternance nécessite un partenariat fort avec les organismes socioprofessionnels afin d'adapter l'alternance aux besoins des formés et des entreprises.

Par ailleurs, il convient de soutenir la mobilité des jeunes en formation par alternance face à la faiblesse de l'offre de formation locale en établissant des partenariats en dehors du territoire et en renforçant les dispositifs d'accompagnement.

- Actions prioritaires FSE

- * *Création de section de formation en alternance*
- * *Aide à la mobilité des apprentis en formation hors du territoire*
- * *Action de communication sur la formation en alternance*
- * *Mesures d'accompagnement des employeurs accueillant un public en alternance*

6/ Favoriser l'implantation de laboratoire de recherches

Saint Martin souffre de handicaps structurels liés à son éloignement, à son insularité et à la petitesse de son territoire, exacerbés par une forte pression démographique.

En matière de recherche et d'enseignement supérieur, le territoire est marqué par l'inexistence d'établissements d'enseignement supérieur et donc d'offres locales de formations universitaires. Afin de répondre aux défis du marché et aux enjeux présents et futurs du territoire, il est nécessaire de se doter de personnels hautement qualifiés et de chercheurs.

Il convient de développer les études de troisième cycle et la formation des chercheurs à travers notamment des partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur.

- Actions prioritaires FEDER-FSE

**Favoriser le développement des études de troisième cycle et l'implantation de laboratoires de recherches (notamment par le soutien aux investissements dans le domaine de la recherche).*

2. Le développement institutionnel et la gouvernance

Le progrès social et économique et la bonne gouvernance sont des processus qui se renforcent mutuellement.

Description de la situation actuelle :

Saint-Martin, du fait de la stabilité et de la cohésion sociale dont il est réputé, pourrait bénéficier d'un important potentiel au développement et d'un environnement des affaires plus incitatif. Mais on constate que durant ces dernières années les investissements du secteur privé sont restés relativement faibles comparé à d'autres territoires de la sous-région. Pourtant, le positionnement géo stratégique et la paix sociale constituent en eux-mêmes de grandes richesses et sont par voie de conséquence, indispensables au développement durable.

Il faut donc par tous les moyens contribuer à la réussite et à l'accélération du processus d'édification d'un Saint-Martin de prospérité partagée ce qui sous-entend la rédaction du « Plan d'Action de St. Martin » qui déterminera les contours de développement du territoire. Il veillera au renforcement des instruments de financements existants ainsi qu'au renforcement des capacités de la collectivité.

La stabilité politique et la cohésion sociale sont des conditions de dynamisme de l'activité économique du territoire de la COM de Saint-Martin. L'économie saint-martinoise nonobstant sa forte vulnérabilité aux chocs exogènes et aux aléas climatiques, **doit s'inscrire dans une perspective de croissance régulière.**

Nous mettrons l'accent sur le fait de réaliser une croissance de qualité, soucieuse de l'environnement, créatrice d'emplois et de revenus.

La protection civile fera l'objet d'une attention particulière en vue de faire face avec plus d'anticipation et d'efficacité aux conséquences dramatiques des phénomènes climatiques saisonniers qui sont propres à notre zone géographique. Le dispositif réglementaire de gestion des catastrophes sera complété par l'adoption des plans sectoriels et le renforcement des capacités opérationnelles et organisationnelles des acteurs de la protection civile sur le terrain à Saint-Martin.

La sécurité publique constitue un sujet de préoccupation majeure pour Saint-Martin. La COM de Saint-Martin, en partenariat avec les services de l'Etat sur place, en ferons un axe prioritaire parce qu'elle conditionne la paix sociale et le développement.

Plusieurs actions seront conduites avec détermination pour ramener la sérénité propice au développement des activités génératrices de revenus et de tranquillité publique. Il s'agit en l'occurrence du plan d'action de lutte contre l'insécurité et les incivilités. La réorganisation de la couverture sécuritaire du territoire entre la police territoriale et la gendarmerie nationale qui constituera désormais une priorité de premier ordre. La sécurité dans tous les cas sera dorénavant considérée comme une responsabilité collective.

Dans les domaines culturel et touristique, Saint-Martin dispose d'importants atouts à valoriser. Dans ce cadre, les actions de la COM viseront à structurer et développer l'économie de la culture et du tourisme, en mettant en œuvre les politiques sectorielles de la culture et du tourisme en vue de rendre ces deux secteurs plus aptes à affronter la concurrence et à contribuer davantage, à un développement durable. Ce faisant, les efforts seront concentrés sur **le développement de l'entrepreneuriat et des industries culturelles et en particulier le soutien aux initiatives privées, la valorisation et la conservation du patrimoine culturel, la mise en place d'une stratégie de renforcement des capacités et de financement de la culture, l'aménagement de sites et zones à vocation touristique en les dotant d'infrastructures viables, la promotion du tourisme intérieur, en tant qu'axe stratégique de développement du tourisme en général, la consolidation du rôle du secteur privé dans le développement du tourisme et la gestion du secteur, particulièrement dans les domaines de la promotion, de la formation et de la réalisation d'infrastructures.**

Dans le domaine des télécommunications, l'ouverture à la concurrence sera accompagnée de l'élargissement des opportunités et d'une nette amélioration des prestations de services. Dans notre stratégie de développement, nous comptons faire des TIC, un puissant levier de développement et ainsi créer les conditions indispensables à l'édification d'une société de l'information.

En matière d'énergie, le bilan énergétique de Saint-Martin se caractérise par une prépondérance de l'électricité d'origine thermique, entraînant une dépendance totale aux hydrocarbures. Il reste clair qu'il faut diversifier les sources de production d'énergie. La voie des énergies nouvelles est incontournable si la Collectivité veut atteindre l'indépendance énergétique dans les années à venir. Ainsi la principale exigence qui s'impose alors à la Collectivité d'Outre-Mer, est d'établir une liaison solide entre l'innovation technique et technologique et les pôles en émergence pour une économie compétitive et une croissance durable.

Les ambitions de développement dans un tel contexte supposent que le secteur privé soit le moteur du développement de notre pays.

Description des objectifs à atteindre :

1/ Promouvoir la production et la distribution de sources énergétiques renouvelables

L'île de Saint Martin dépend de l'extérieur pour la production de son énergie électrique essentiellement d'origine fossile à la fois coûteuse et polluante.

Dans l'objectif de réduire la dépendance énergétique et de promouvoir le développement durable, il convient d'étudier les possibilités de production et de distribution de nouvelles sources énergétiques renouvelables.

L'enjeu est de réduire la part des énergies fossiles dans le mix énergétique en étudiant les possibilités de développement des différentes filières (éolien, terrestre et en mer, photovoltaïque et autres modes inter îles).

Dans projets d'installation de parc d'éolien ou photovoltaïque ont eu du mal à aboutir jusqu'à ce jour, tant du fait du manque de foncier que de la protection de l'environnement sur un territoire restreint et fortement dépendant de l'industrie touristique.

- Actions prioritaires FEDER

- * *Etudes de faisabilité « énergies renouvelables »*
(Parc éolien, turbine ou autres modes inter îles)

2/ Promouvoir l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables.

L'effort de sensibilisation des particuliers et des entreprises à travers des actions de communication à la maîtrise de la consommation énergétique doit être maintenu et pérennisé. Il convient de poursuivre également les efforts de maîtrise des consommations énergétiques dans les bâtiments publics (exemplarité).

Des mesures incitatives peuvent être mises en place en direction des particuliers et des entreprises visant à réduire leur consommation énergétique, notamment via des dispositifs financiers. Des filières de formation initiale et continue en lien avec les énergies renouvelables sont à développer sur le territoire.

Enfin, il convient d'appuyer la mise en œuvre de schémas de déplacements intégrant la mobilité durable (transports collectifs, covoiturages, multi-modalité, etc.).

- Actions prioritaires FEDER

- * *Etudes sur les alternatives à la voiture individuelle*
- * *Actions de promotion, de sensibilisation et de développement*
- * *Aménagement du port de commerce pour recevoir (stockage) des conteneurs (amélioration du bilan carbone)*

3/ Soutenir des investissements consacrés à l'adaptation au changement climatique et à la prise en compte des risques naturels

Il s'agit de soutenir des investissements de prévention des risques naturels liés aux eaux pluviales en gestion avec l'écosystème des étangs remarquables.

L'île de Saint Martin est bordé sur son périmètre de 16 étangs remarquables classé RAMSAR et protégé par un arrêté BIOTOP. Ces étangs sont tous situés au bas de bassin versant hydraulique (eau de pluie) aux milieux de zone urbanisée. Ils nécessitent d'être organisés, notamment par des équipements exutoires.

L'accent doit être mis sur le traitement des écoulements des eaux pluviales par calibrage et les créations de réseaux d'évacuation pour protection des populations sur les espaces urbanisés.

Par ailleurs, en ce qui concerne la prévention des risques parasismiques, des travaux confortatifs dans les ERP sont à réaliser sur la base des diagnostics existants. Saint Martin est concerné par le plan séisme Antilles et à cet égard, tous les établissements scolaires ainsi que quelques établissements publics ont fait l'objet de pré diagnostics. Les résultats confirment que des travaux sont à entreprendre sur plus de la moitié des bâtiments, avec des reconstructions complètes pour certaines.

- Actions prioritaires FEDER

- * Construction d'exutoires
- * Mise aux normes parasismiques des bâtiments publics
- * Traitement de l'écoulement des eaux pluviales dans les zones urbaines
(Etudes diagnostic des risques et travaux)

4/ Améliorer la résilience de la population face aux situations de catastrophes

La prévention et la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles (risque cyclonique, risque sismique, risque d'inondation, etc.) sont des enjeux incontournables pour le territoire. Au-delà des formations aux premiers secours et aux comportements à tenir face aux situations de catastrophes, l'accent doit être mis sur la résilience de la population mise en œuvre à travers des campagnes de sensibilisation et de formations.

- Actions prioritaires FSE

- * Actions visant à améliorer la résilience et les comportements face aux risques
- * Actions de formation à la gestion opérationnelle des risques et des catastrophes

5/ Répondre aux besoins importants en matière d'investissement dans le secteur des déchets

Il convient de développer sur le territoire les filières de tri et de valorisation. Une première déchetterie existe à Marigot et un centre de tri doit voir le jour sur le site de Grandes Cayes.

Une réflexion est également à mener sur les filières spécialisées (traitement des carcasses de véhicules avec dépollution et valorisation des pièces détachées, stockage et traitement des déchets du BTP, etc.).

A moyen terme, les traitements mis en place seront insuffisants car soumis aux limitations induites par la taille du territoire et le manque de foncier. Une réflexion sur l'installation d'un incinérateur sera nécessaire en liaison avec la partie hollandaise.

- Actions prioritaires FEDER

- * Réhabilitation de la décharge (système de traitement)
- * Création de déchetteries
- * Elaboration du schéma territorial de développement des déchets

- Actions prioritaires FSE

- * Action de sensibilisation, de communication sur le tri-sélectif, l'écocitoyenneté

6/ Répondre aux besoins importants en matière d'investissement dans le secteur de l'eau

- Production et distribution d'eau potable

La production d'eau potable est réalisée par dessalement de l'eau de mer. Les réseaux vétustes ont moins de 50% de rendement, ce qui amène le prix de l'eau à un niveau très élevé (10€/m³). Il importe donc de remonter le niveau des infrastructures pour un rendement meilleur de l'ordre de 80%. Les niveaux d'investissement sont énormes et ne peuvent être supportés par le seul prix de l'eau. La SDAEP prévoit un niveau d'investissements nécessaires de 25 millions d'euros.

- *Collecte et traitement des eaux usées*

La STEP vétuste de Quartier d'Orléans faisant l'objet d'un contentieux européen, le schéma directeur de l'assainissement des eaux usées révisé adopté en mai 2013, plante le décor d'une situation catastrophique des infrastructures de cette compétence : 5 stations d'épurations à réaliser, les réseaux correspondant de collecte et transport ; Or l'assainissement est un préalable à l'acte de bâtir. Le SDAEU prévoit un niveau d'investissement nécessaires de 63 millions d'euros.

- Actions prioritaires FEDER

- * *Assainissement et traitement des eaux pluviales*
- * *Assainissement et traitement des eaux usées*
- * *Production et adduction en eaux potables*

7/ Protéger, promouvoir et développer le patrimoine culturel

Le patrimoine culturel est l'identité même d'un pays et de son peuple, qu'il soit architectural, linguistique, artistique, folklorique ou immatériel. Sa protection, sa promotion et son développement sont essentiels.

Notre île est riche en structures traditionnels et monuments historiques qu'il conviendrait de préserver. La vulgarisation du patrimoine culturel comme la danse, les contes, la cuisine, langue vernaculaire, la musique doit être menée dans les écoles et les quartiers par les institutions et le mouvement associatif. La démocratisation du patrimoine culturel passe nécessairement par une réhabilitation voire une valorisation du patrimoine bâti (Fort Louis, la sucrerie de St Jean, la sucrerie de Spring, les roches gravées du Moho, les églises). Cette démarche de valorisation participe également de la stratégie de développement touristique du territoire.

- Actions prioritaires FEDER

- * *Travaux d'aménagement et de réhabilitation du patrimoine bâti (ex : monuments et sites historiques, marché artisanal, etc.)*
- * *Mise en valeur du patrimoine culturel*

3. La définition des leviers pour atteindre des résultats meilleurs.

Description de la situation actuelle : Un Tourisme durable.

Le projet de tourisme durable s'inscrit dans une démarche de développement durable et vise à faire de Saint-Martin une région pilote d'un nouveau concept, une nouvelle vision et une nouvelle culture qui consistent à développer un tourisme rationnel et durable ayant pour objectif non seulement de satisfaire une clientèle de plus en plus exigeante en matière de

qualité, mais qui, en plus, prend en considération le besoin du pays-hôte et ses engagements quant à la conservation des ressources naturelles et le patrimoine historique et socioculturel.

Cette approche nouvelle donne également lieu au développement de programmes parallèles venant en renforcement de cette initiative centrale d'une mono industrie, le tourisme, fer de lance de l'économie saint-martinoise essentiellement basée sur les services.

- a. La construction d'un Institut international de formation hôtelière. Saint-Martin est au carrefour entre les grandes et les petites Antilles, mais également terre d'un multilinguisme naturel, capitale gastronomique de la Caraïbe, autant d'atouts qui viendront en confortement de cet axe de tourisme durable.
- b. Le développement d'une agriculture biologique qui fournit les établissements hôteliers haut de gamme avec des produits frais du terroir. Ce projet d'agriculture biologique serait accouplé à un projet de Maison Familiale et Rurale dont le leitmotiv plaidera en faveur d'une politique agricole, basée le bien-être des populations et met les écosystèmes au cœur de ses politiques et de ses actions.

Description des objectifs à atteindre :

Dans le cadre de la stratégie touristique, la collectivité territoriale convient de promouvoir des projets d'établissements hôteliers innovants en termes de concept (services proposés à la clientèle) et d'intégration dans l'environnement (principes fondamentaux du développement durable).

Ce projet s'inscrit dans le cadre du schéma d'aménagement et de développement touristique 2013-2020 sur le principe et dans les travaux préparatoires de la prochaine programmation stratégique pour sa réalisation concrète et vise la réalisation des investissements structurants nécessaires à l'aménagement de la destination et au développement du tourisme de façon pérenne et durable.

- Actions prioritaires FEDER

** Innovation dans la conception de projets d'établissement d'hébergement*

1/ Développement de produits touristiques de qualité permettant d'accroître l'attractivité du territoire

Saint-Martin dispose d'une stratégie touristique qui correspond au schéma d'aménagement et de développement touristique 2010-2015 qui prévoit la mise à niveau qualitative du produit touristique existant (hébergements ...) et le développement de produits touristiques nouveaux (hébergements...) ainsi que des infrastructures d'accueil et de loisirs (croisière, plaisance ...) structurant l'offre de la destination Saint-Martin. La stratégie 2015-2020 en gestation vise à la mise en œuvre opérationnelle des axes stratégiques définis dans la première c'est-à-dire la réalisation des investissements structurants nécessaire à l'aménagement de la destination et au développement du tourisme de façon pérenne et durable.

Par ailleurs, dans un objectif ciblé, il s'agit de soutenir la modernisation des méthodes de commercialisation et l'amélioration des services du produit chambre d'hôte (Guest House). Cette démarche

s'inscrit dans la continuité de l'adoption d'un référentiel de classement officiel et spécifique pour ce type d'hébergement identitaire sur le territoire.

- Actions prioritaires FEDER

- * Structuration du produit « chambre d'hôte » sur le marché de l'hébergement
- * Promotion touristique du territoire (salons, objets promotionnels, publicités, etc.)

2/ Promouvoir la capacité d'adaptation des entreprises et des travailleurs

Dans le contexte économique et social actuel, il est important de contribuer à la construction de parcours professionnels qualifiants destinés à développer les compétences des personnes dans l'emploi et de faciliter les mobilités lorsque des ruptures d'emploi se produisent.

L'objectif est de promouvoir la capacité d'adaptation des entreprises et des travailleurs aux évolutions du marché du travail.

Il convient de soutenir les actions individuelles ou collectives de professionnalisation et d'adaptation aux évolutions à destination des salariés.

- Actions prioritaires FSE

- * Formation du personnel (d'exécution et d'encadrement) des entreprises

Le développement durable est également très important à nos yeux. Il est un processus dynamique conduisant à l'amélioration du bien-être des humains. L'activité économique et le bien-être matériel demeurent essentiels mais la préservation de l'environnement, l'intégrité culturelle, la dynamique démographique qui en assurent la durabilité, le sont tout autant.

Les changements climatiques sont devenus une préoccupation à considérer en tant que composante essentielle de notre stratégie de développement. Dans cette perspective, nous accorderons, en partenariat avec l'association de la Réserve naturelle et les autres associations qui luttent en faveur de l'environnement, la plus grande priorité à la mise en œuvre de la politique territoriale d'environnement, à l'adoption d'un cadre normatif de la stratégie de développement durable, à la création d'une structure d'administration et de management du développement durable en collaboration avec la société civile et le secteur privé.

Développement du Commerce et des Relations économiques extérieures

Les piliers de croissance pour le gouvernement de la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin consisteront en une combinaison d'entreprises, de services, de centres de formation et d'activités diverses, engagés dans une dynamique partenariale et dont la finalité est de générer un tissu économique performant susceptible de faire face à la concurrence et de constituer un bassin d'emplois capable d'attirer de nouvelles activités.

Ces dernières années, les événements qui ont jalonné la vie du territoire ont ébranlé le moral des investisseurs. Il nous faut convaincre et rassurer que Saint-Martin est toujours une terre de prédilection pour l'investissement et le secteur privé, lequel est le véritable moteur de la croissance économique que nous ambitionnons d'atteindre à l'horizon 2020.

Le financement est le nerf de la guerre pour notre émergence économique. Dans l'analyse des freins au développement économique, le constat majeur qui se dégage est que le financement global de l'économie par les banques, reste très faible. Il nous faut trouver des solutions pour résoudre cette équation. La COM part du principe que l'entreprise, une fois créée, entre dans le patrimoine économique du territoire et ne doit pas être abandonnée à ses problèmes financiers. Le Gouvernement local aimerait pouvoir mettre en place un fond de développement pour soutenir et sauver les très petites entreprises plus fortement touchées par la crise mais dont le fort potentiel économique est avéré.

A court terme, le développement des petites et moyennes infrastructures sera appuyé par la mise en place d'un dispositif de microcrédit dans le but de mieux mobiliser des financements alternatifs.

Au-delà de l'identification des secteurs porteurs, notre action vise la fertilisation croisée et féconde de projets économiques viables initiés par des promoteurs crédibles et orientés vers des marchés porteurs. L'objectif recherché est d'appuyer le développement de PME/PMI flexibles, innovantes, productrices de biens et services, créatrices d'emplois.

A brève échéance, il sera procédé à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie d'attractivité des investissements directs étrangers, rendue très nécessaire aujourd'hui. Elle impliquera plus d'actions de communication et de promotion dans les grandes places d'investissement mais aussi d'accompagnement des investisseurs qui s'établiront sur le territoire de la COM de Saint-Martin

Parallèlement à cette stratégie d'ouverture économique, nos efforts vont également porter sur un lobbying actif pour renforcer le positionnement de nos entreprises performantes dans la sous-région et favoriser leur meilleure insertion dans le réseau international des affaires, grâce notamment à l'organisation de missions économiques au sein de la Grande Région Caraïbe. Cela devrait avoir pour conséquence d'élargir les opportunités d'emplois, de réduire le chômage, de renforcer les capacités des chefs d'entreprise, accroître leur accès au micro financement et aux nouvelles technologies et ainsi promouvoir l'intégration régionale en renforçant le commerce au travers de nouveaux schémas. Sans oublier qu'il s'agit également pour la collectivité de renforcer la compétitivité des P.M.E. en compensant les surcoûts d'acheminements intrants et extrants.

Description des objectifs à atteindre :

1/ Stimuler et faciliter la création et la reprise d'entreprise

Dans le contexte économique actuel et face aux difficultés rencontrées par les porteurs de projets, notamment les primo-entrepreneurs, dans l'accès aux financements et à un accompagnement pérenne, il convient de soutenir les initiatives locales en facilitant la création, la reprise ou le primo-développement d'entreprises (TPE-PME) dans des secteurs porteurs sur Saint Martin.

Il s'agit de consolider l'effort déployé par des structures tels qu'Initiatives Saint Martin dans l'appui financier décisif consenti aux créateurs et aux repreneurs d'entreprises. Il convient de soutenir les dispositifs d'ingénierie financière tels que les mécanismes de prêt aux entreprises, les garanties facilitant leur accès aux emprunts et les interventions en capital d'investissements.

- Actions prioritaires FEDER

** Dispositifs d'ingénierie financière*

Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentielles

2/ Modernisation et entretien des infrastructures de transports (routières, aéroportuaires, portuaires)

- *Amélioration du réseau routier*

Un constat alarmant a été fait sur l'état du réseau routier de Saint Martin qui subit l'agression permanente du trafic qui s'est amplifié ces dernières années, surcharge des camions, incivisme, évolution des statistiques accidentogènes.

Le diagnostic de l'état des routes prend en compte l'état des infrastructures, décompte du trafic, protection hydraulique, la remise à niveau de la signalisation horizontale et verticale ; le tout en rendu numérique pour alimenter le SIG à intervenir. La programmation pluriannuelle précise chaque sous tâche :

- Extension impératif du réseau routier pour interconnexion avec la partie hollandaise et contournement des agglomérations,
- Renouvellement des tapis d'enrobé,
- Renouvellement des revêtements béton fibré,
- Annexe voirie bord de chaussée, trottoirs,
- Signalisation horizontale,
- Signalisation verticale,

Il convient également de maintenir l'effort consenti en matière d'éclairage public et d'enfouissement.

Par ailleurs, le plan de déplacement urbain (PDU) permettra d'apprécier la politique de transport et les statistiques de déplacements notamment « origine/destination des ménages » sur le territoire de Saint Martin. Le schéma directeur routier prévoit un niveau d'investissement de 30 millions d'euros.

- *Infrastructures portuaires*

Il est nécessaire de mener une réflexion sur l'aménagement de la baie de Marigot avec notamment un quai d'accueil de moyenne croisière, ainsi que des équipements d'accueil pour les maxi yachts.

Aujourd'hui, le terminal croisière correspondant au quai du port de commerce, il est essentiel de procéder à un aménagement spécifique pour l'accueil des croisiéristes sachant que l'arrivée sur le quai correspond à la première expérience touristique du territoire.

Par ailleurs, le village gastronomique de Grand Case souffre du manque d'infrastructures et la dégradation des infrastructures existantes pour accueillir les plaisanciers nuit au paysage mais également aux restaurateurs et commerçants pour qui cette clientèle a toujours été importante.

Ces projets s'inscrivent également dans le cadre du schéma d'aménagement et de développement touristique 2010-2015 sur le principe et dans les travaux préparatoires de la prochaine programmation stratégique pour sa réalisation concrète

- Actions prioritaires FEDER

- * Travaux routiers (interconnexion, contournement, maillage correspondant, réhabilitation des voiries)
- * Elaboration du plan de déplacement urbain et interurbain
- * Aménagement du port de commerce
- * Aménagement d'un espace dédié à l'accueil des croisiéristes
- * Aménagement de la baie de Grand Case

4. La détermination des dynamiques nouvelles pour l'économie

Description de la situation actuelle :

Les sports et loisirs constituent aujourd'hui des enjeux éminemment politiques, sociaux et économiques. Sur le plan politique, ils sont de réels vecteurs de rapprochement des peuples des territoires voisins et d'intégration régionale. Sur le plan social, ils contribuent au bien-être et renforcent la cohésion sociale. Sur le plan économique ils se positionnent comme de véritables industries génératrices d'emplois et de devises (Ex. La Jamaïque). La COM de Saint-Martin n'a d'autres alternatives que de s'inscrire résolument dans cette vision.

Le développement durable est également très important à nos yeux. Il est un processus dynamique conduisant à l'amélioration du bien-être des humains. L'activité économique et le bien-être matériel demeurent essentiels mais la préservation de l'environnement, l'intégrité culturelle, la dynamique démographique qui en assurent la durabilité, le sont tout autant.

Les changements climatiques sont devenus une préoccupation à considérer en tant que composante essentielle de notre stratégie de développement. Dans cette perspective, nous accorderons, en partenariat avec l'association de la Réserve naturelle et les autres associations qui luttent en faveur de l'environnement, la plus grande priorité à la mise en œuvre de la politique territoriale d'environnement, à l'adoption d'un cadre normatif de la stratégie de

développement durable, à la création d'une structure d'administration et de management du développement durable en collaboration avec la société civile et le secteur privé.

Au-delà de la préservation et de la gestion des ressources naturelles, le développement durable, c'est aussi l'élargissement des opportunités d'accès des populations aux ressources et aux facteurs de bien-être dans l'équité.

La diversification des sources de financement de l'économie et l'optimisation de la mobilisation des ressources budgétaires constituent un facteur permettant au gouvernement local de répondre aux besoins de financement du développement. Cette stratégie constitue l'instrument de référence dans le financement du développement durable de Saint-Martin.

La COM cherche à mobiliser les moyens du renforcement de la coopération internationale, de l'intégration régionale, de la réhabilitation et du rayonnement de l'image de Saint-Martin dans la région Caraïbe, en France et dans le reste du monde.

Saint-Martin a depuis quelques années amélioré sa politique d'ouverture et a démontré l'engagement de ses représentants à intensifier la contribution de Saint-Martin au processus d'intégration régionale ainsi que son implication constante dans la réflexion sur la mise en place du CSM&E (Caribbean Single Market and Economy).

La COM compte à cet effet : **renforcer la coopération avec Sint Maarten et Anguilla, nos deux voisins les plus proches, renforcer sa participation dans les grandes instances internationales de la Région Caraïbe, participer dans la consolidation de processus de résolution des crises majeures ainsi que la lutte contre la criminalité transfrontalière, la prolifération des armes et des drogues.**

Description des objectifs à atteindre :

- **Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité**

1/ Mettre en place un projet d'envergure de type « Saint Martin numérique »

Saint Martin fait face à un retard important en matière d'infrastructures numériques (offre de très haut débit, offre haut débit par câble et d'infrastructures de très mauvaises qualité DFA en général).

L'objectif est de contribuer à aménager le territoire et à développer l'économie en s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication (TIC). Les TIC doivent être mises au service des entreprises et des particuliers et également permettre la modernisation des services publics. Ce projet devra se décliner en plusieurs volets (coopération, développement du numérique dans les écoles, l'administration en ligne, etc.).

- Actions prioritaires FEDER

- * Mise en réseau des archives territoriales
- * Développer l'accès aux SIG (partenaires publics et privés)
- * Création et amélioration de sites internet, acquisition de logiciels
- * Aménagement numérique de centre de visioconférence

2/ Développer la formation ouverte à distance (FOAD) ou le e-learning

L'objectif est de développer l'apprentissage en ligne et les programmes de formations ouverte à distance (FOAD), notamment les formations universitaires, afin de pallier la faiblesse de l'offre de formation sur le territoire et aux handicaps liés à l'insularité.

L'ouverture de la formation à de nouvelles modalités de formation et à l'usage des technologies de l'information et de la communication ouvre un champ très étendu pour des initiatives novatrices en vue d'une meilleure adaptation de la formation aux besoins de la population.

En effet, ce mode de formation peut répondre à un besoin spécifique tout en s'adaptant aux exigences des publics (étudiants, demandeurs d'emploi, salariés, etc.).

- Actions prioritaires FSE

- * Actions de formation en FOAD (universitaires, CNAM, etc.)
- * Programme territorial de formation professionnelle en FOAD

• **Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité professionnelle**

3/ Soutenir la création d'entreprise

Dans l'effort de redynamisation économique et afin de susciter l'appétence pour la création d'activités sur Saint Martin, il convient de mettre l'accent sur l'appui aux montages de projets viables et sur l'accompagnement vital des porteurs tout au long de leur aventure entrepreneuriale. L'objectif final est d'augmenter le taux de survie des entreprises ayant franchi le cap des 3 ans d'activités et ayant atteint un seuil de rentabilité viable.

L'objectif est de soutenir la création de pépinières d'entreprises apportant un soutien technique et financier, des conseils et des services aux créateurs d'entreprises. Il s'agit de fournir des locaux de stockage ou d'activités, des services logistique mutualisés et des services d'accompagnement (conseil, formations, etc.) à une tarification préférentielle sur les premières années suivant la création de l'entreprise.

- Actions prioritaires FEDER

- * Aide à la création d'entreprise
- * Création de pépinières d'entreprises

4/ Développer des structures relevant du service public d'emploi

Le niveau très élevé du nombre de demandeurs d'emploi sur le territoire exige de conforter les politiques publiques en faveur de l'emploi.

Sur le territoire, Pôle emploi est l'unique organisme relevant du service public pour l'emploi. Dans un premier temps, il s'agira de permettre l'émergence de nouvelles structures pour le renforcer. Dans un deuxième temps, il s'agira d'équiper ses structures en outils performants dédiés à l'accompagnement et au suivi spécifiques des demandeurs d'emploi.

- Actions prioritaires FEDER

- * *Création de structures dédiées au service public de l'emploi*
- * *Equiper en matériels des structures dédiées au service public de l'emploi*

5/ Développer les aides individuelles à la formation et à la mobilité ainsi que l'accompagnement à la VAE

Le contexte actuel suppose la création et ou la consolidation des dispositifs d'aide financière permettant aux jeunes et adultes demandeurs d'emploi (en priorité) ou salarié en situation précaire de définir un projet professionnel en effectuant une formation individuelle diplômante ou qualifiante afin de trouver un emploi durable. Le développement de mesures appropriées en faveur des salariés supposent un partenariat poussé entre les différents acteurs, notamment avec les organismes paritaires collecteurs agréés.

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) doit être encouragée afin d'offrir aux publics une meilleure opportunité de promotion sociale par la valorisation des compétences acquises tout au long de leur parcours professionnel.

Par ailleurs, aujourd'hui l'Etat confère à LADOM la gestion de la mobilité. Cependant, elle ne répond pas à tous les besoins imposés par la double insularité du territoire de Saint-Martin. Certaines démarches exigées par les processus d'insertion ne sont pas pris en charge par ce dispositif. Ainsi, des mesures d'accompagnement à la carte devront être mises en place.

- Actions prioritaires FSE

- * *Dispositif d'aide individuelle à la formation et de prise en charge des coûts annexes à la formation (hébergement, transport, restauration, etc.)*
- * *Dispositif d'aide à la mobilité en faveur des demandeurs d'emploi (hors du champ d'intervention de LADOM)*
- * *Actions visant la promotion et l'accompagnement à la VAE*

6/ Resocialiser et remobiliser les jeunes les plus éloignés de l'emploi afin de permettre leur employabilité

Il convient dans le contexte actuel de soutenir des mesures visant à intégrer durablement sur le marché du travail les jeunes ne travaillant pas, ne faisant pas d'études et ne suivant pas de formation.

De nombreux jeunes ne disposent pas d'expérience en entreprise leur permettant d'accéder à un premier emploi. Ce déficit ajouté à l'absence d'autonomie et de motivation exige la mise en place d'outils performants de redynamisation, pour l'accompagnement vers l'emploi.

- Actions prioritaires FSE

* *Actions permettant un rapprochement des jeunes avec le monde de l'entreprise (à l'instar du dispositif emploi-vacances « Lend a hand »)*

- **Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté**

7/ Construire les établissements médico sociaux destinés à la prise en charge de l'autonomie et de l'action éducative

- *Prise en charge du handicap*

Saint Martin ne dispose aujourd'hui d'aucune structure destinée à l'accompagnement des adultes handicapés. Dans le secteur « Enfants », seul un SESSAD de 40 places et 8 classes d'enseignements spécialisés est disponible. Des cas de maintien à domicile de personnes handicapées dans des conditions inadaptées voire indignes sont aujourd'hui recensés. De ce fait, la création de places sur le territoire est nécessaire pour pallier le manque important de structures et de services à destination du public handicapé.

- *Prise en charge des personnes âgées*

Saint Martin affiche un taux d'équipements en place d'accueil pour personnes âgées dépendantes faible. L'unique EHPAD de Saint Martin propose 40 lits dont les 3/4 accueillent des personnes originaires de la partie hollandaise et est très insuffisamment adaptée aux besoins actuels de la population dépendante locale. Il y a de ce fait un besoin de places supplémentaires en EHPAD mais également la création de places spécifiques (personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives, accueil de jour ou temporaire).

- *Prise en charge des mineurs en danger*

Il s'agit de développer et garantir la qualité de l'offre de placement de l'Aide sociale à l'enfance. En effet, il est nécessaire de développer quantitativement l'offre de placement, tout en garantissant son niveau de qualité et d'adéquation aux besoins des enfants (création de places, création de « filières » de prise en charge). La création d'une Maison d'enfants à caractère social (MECS) qui réalisera notamment l'accueil séquentiel est nécessaire.

- *Accueil de proximité dans les quartiers*

Afin d'offrir un service d'accueil, d'information et d'orientation ou de la première prise en charge aux publics dans les quartiers, il convient de prévoir la création de structures d'accueil de proximité (Maisons de la solidarité et des familles -MSF).

- Actions prioritaires FEDER

- * *Création ou extension d'établissement pour personnes âgées (EHPAD)*
- * *Création d'établissement pour jeunes et adultes handicapés IME/IMPRO*

- * *Création d'établissement d'accueil et de prise en charge des mineurs en danger, MECS*
- * *Maison territoriale pour les personnes handicapées*
- * *Création de Maisons de la solidarité et des familles dans les quartiers*

8/ Développer l'offre de formation sanitaire et sociale pour combler le déficit de personnel ou permettre l'adaptation des effectifs en poste pour une meilleure prise en charge du public

L'état des lieux fait ressortir une insuffisance de l'offre soins et d'accueil spécialisé ainsi qu'un déficit d'équipements et de personnels sur le territoire. La définition du schéma de développement des formations sanitaires et sociales permettra de retenir, en accord avec les besoins prioritaires, les actions de formation à mettre en place à court et moyen termes afin de combler le déficit en personnels.

Ce secteur représente un bassin d'emplois prometteurs vers lesquels doivent être orientés les jeunes du territoire.

- Actions éligibles FEDER

* *Construction et équipements de locaux dédiés aux formations sanitaires et sociales dans le cadre du schéma de développement des formations sanitaires et sociales*

- Actions prioritaires FSE

* *Actions de formation initiale et continue des personnels des établissements médico sociaux, notamment en vue de l'adaptation aux évolutions professionnelles*

9/ Promouvoir l'inclusion active et les actions de sensibilisation à l'économie sociale et solidaire

Le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi sur le territoire laisse apparaître de forts désajustements. En effet, depuis 2009 on constate d'un côté la forte progression du nombre de demandeurs d'emploi, accentuée chez les publics les plus fragiles et d'un autre côté, des secteurs présentant des métiers en tension ainsi que de nouveaux métiers porteurs (animation, jardinier paysagiste...). Cette situation conduit à poursuivre l'effort visant à développer l'offre d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) sur le territoire de Saint Martin. Il s'agit de favoriser la montée en charge de l'offre IAE, mais avant tout la structuration et la professionnalisation du secteur à travers des objectifs combinés qui s'inscrivent dans une nécessaire coopération interinstitutionnelle :

- Professionnaliser les acteurs de terrain de l'IAE,
- Renforcer le maillage du territoire et le partenariat local en faveur du développement de l'IAE.

- Actions prioritaires FSE

- * *Accompagnement des personnels bénéficiaires des structures d'IAE vers des sorties positives vers l'emploi*
- * *Renforcement de l'encadrement technique des structures d'IAE – PFIL*
- * *Actions de sensibilisation sur le développement des services à la personne*
- * *Organisation d'évènements de sensibilisation et de développement de l'économie sociale et solidaire*
- * *Actions d'accompagnement « ou de coaching » et de mise en relation des personnes en insertion avec des entreprises*

** Organisation d'évènement (type salon) sur les services et mesures de prévention de la précarité*

10/ Création et réfection des aires de jeux et des équipements de proximité

Les équipements socioculturels et sportifs souffrent de vétusté et donc ne répondent plus aux normes permettant la pratique des différentes disciplines en toute sécurité. Pour l'épanouissement de notre jeune population, la pratique d'un sport ou d'une activité culturelle doit devenir un vecteur d'intégration et de réussite. L'élaboration de schémas directeurs pour le sport, pour la culture et pour la jeunesse permettra d'arrêter une politique concertée avec des actions définies et les moyens appropriés permettant de doter l'ensemble des quartiers en équipements de proximité.

- Actions prioritaires FEDER

- * Création et travaux de mise aux normes des équipements sportifs*
- * Construction et aménagement d'équipements de proximité*
- * Réalisation de schémas directeurs jeunesse, sport et culture*

Au-delà de la préservation et de la gestion des ressources naturelles, le développement durable, c'est aussi l'élargissement des opportunités d'accès des populations aux ressources et aux facteurs de bien-être dans l'équité.

Pour relever le défi d'une croissance robuste respectueuse des principes du développement durable, nous renforcerons les mesures de promotion des valeurs de rigueur, de probité, de transparence et d'efficacité dans la gestion des affaires publiques.

La diversification des sources de financement de l'économie et l'optimisation de la mobilisation des ressources budgétaires constitueront un facteur permettant au gouvernement local de répondre aux besoins de financement du développement. Cette stratégie constituera l'instrument de référence dans le financement du développement durable de Saint-Martin.

• **LA COOPERATION :**

La COM mobilise les moyens du renforcement de la coopération internationale, de l'intégration régionale, de la réhabilitation et du rayonnement de l'image de Saint-Martin dans la région Caraïbe, en France et dans le reste du monde.

Saint-Martin a depuis quelques années amélioré sa politique d'ouverture et a démontré l'engagement de ses représentants à intensifier la contribution de Saint-Martin au processus d'intégration régionale ainsi que son implication constante dans la réflexion sur la mise en place du CSM&E (Caribbean Single Market and Economy).

La COM compte à cet effet : **renforcer la coopération avec Sint Maarten et Anguilla, nos deux voisins les plus proches, renforcer sa participation dans les grandes instances internationales de la Région Caraïbe, participer dans la consolidation de processus de résolution des crises majeures ainsi que la lutte contre la criminalité transfrontalière, la prolifération des armes et des drogues.**

CONCLUSION

La grande qualité de l'avenir c'est d'être perpétuellement surprenant. Tous unis, nous avons la capacité de dompter le processus de développement pour créer un contexte meilleur à SAINT-MARTIN. Le développement de ce territoire a toujours été une histoire de défis. Les progrès réalisés ces deux dernières décennies ne relèvent pas d'une vue de l'esprit. Ils sont le fruit de l'audace et de la foi en la capacité des Saint-Martinois à surmonter les obstacles, à bâtir et à innover.